

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Plan directeur

2023-2024

Janvier 2023

INNOVATION

Fondation canadienne
pour l'innovation

Canada Foundation
for Innovation



Table des matières

Rôle de la Fondation canadienne pour l'innovation.....	2
Contexte stratégique et opérationnel	6
Offrir des programmes de financement qui servent les priorités du Canada en matière de recherche	7
Célébrer les exploits de la FCI et entretenir ses liens avec la communauté.....	10
Mesurer le rendement pour obtenir de meilleurs résultats	12
Maintenir les capacités administratives et opérationnelles de la FCI pour lui permettre de soutenir la communauté de la recherche	13
Conclusion	14
Annexe 1 : Tableaux financiers	15
Annexe 2 : Risques clés et mesures d'atténuation	22

55, rue Metcalfe, bureau 1100
Ottawa ON K1P 6L5
T : 613 947-6496
info@innovation.ca

© Fondation canadienne pour l'innovation |
Canada Foundation for Innovation

Ce rapport doit être cité comme suit : La Fondation canadienne pour l'innovation, 2023. *Plan directeur 2023-2024*. Ottawa, Ontario.

La Fondation canadienne pour l'innovation

Depuis 1997, la Fondation canadienne pour l'innovation investit dans l'infrastructure dont les chercheurs et chercheuses ont besoin pour voir grand, innover et repousser les limites du savoir. Grâce à des installations et de l'équipement de recherche de pointe, les universités, collèges, hôpitaux de recherche et organismes de recherche à but non lucratif du Canada peuvent mener des travaux de recherche de haut calibre. Ces établissements s'en trouvent plus concurrentiels à l'échelle mondiale, formant la prochaine génération de chercheurs et chercheuses tout en favorisant l'attraction et la rétention d'un personnel de talent provenant du monde entier. Ainsi, les investissements de la Fondation canadienne pour l'innovation renforcent l'économie et améliorent la qualité de vie de toute la population canadienne.

Le siège social de la Fondation canadienne pour l'innovation est situé sur le territoire traditionnel non cédé du peuple anichinabé algonquin.

Rôle de la Fondation canadienne pour l'innovation

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est un organisme à but non lucratif créé par le gouvernement du Canada en vertu de la *Loi d'exécution du budget de 1997*. Son mandat consiste à renforcer la capacité des universités, des collèges, des hôpitaux de recherche et des établissements de recherche à but non lucratif du Canada à mener des activités de recherche de calibre mondial et à développer des technologies de pointe au profit de la population canadienne.

La FCI investit dans les infrastructures dont les chercheurs et chercheuses du Canada ont besoin pour mener des travaux de recherche d'avant-garde. Elle finance habituellement jusqu'à 40 pour cent des coûts d'un projet d'infrastructure de recherche. Les établissements obtiennent le reste du financement de leurs partenariats avec les provinces, les territoires et d'autres paliers de gouvernement, le secteur privé et des organismes publics ou à but non lucratif.

Depuis sa création en 1997, la FCI a versé près de 10 milliards de dollars pour financer plus de 12 500 projets menés par 172 établissements de recherche, et ce, dans 80 municipalités partout au Canada.

La prospérité du Canada repose sur sa capacité à faire progresser les connaissances et à générer des idées pour concevoir de nouveaux produits et services, créer de la richesse, renforcer les assises sociales, respecter l'environnement et ultimement, améliorer la santé et la qualité de vie de la population canadienne. Aussi, la FCI joue-t-elle un rôle vital dans la création d'avantages socioéconomiques, environnementaux et en matière de santé du fait qu'elle consolide la capacité du pays à effectuer des travaux de recherche de calibre mondial.

Le gouvernement du Canada a confié à la FCI le mandat de poursuivre les objectifs suivants :

- Accroître la capacité du Canada à mener d'importantes activités de recherche scientifique et de développement technologique de calibre mondial;
- Appuyer la croissance économique et la création d'emplois, et favoriser l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé grâce à l'innovation;
- Accroître l'employabilité et les possibilités d'effectuer de la recherche, pour la prochaine génération de chercheurs et chercheuses, de techniciens et techniciennes et d'entrepreneurs et entrepreneuses du Canada;
- Favoriser la collaboration et la formation de réseaux productifs entre les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche, les établissements de recherche à but non lucratif et le secteur privé canadien.

Par les activités de financement de la FCI, le gouvernement du Canada s'attend à ce que l'organisme contribue à accroître la capacité des universités, des collèges, des hôpitaux de recherche et des organismes de recherche à but non lucratif à :

- Attirer et retenir parmi les meilleurs chercheurs et chercheuses au monde;
- Former la prochaine génération de chercheurs et chercheuses;
- Permettre aux chercheuses et chercheurs d'entreprendre des activités de recherche et de développement technologique de calibre mondial donnant lieu à des avantages socioéconomiques, environnementaux et en matière de santé pour le Canada;
- Appuyer l'innovation et la commercialisation dans le secteur privé.



L'engagement de la FCI en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

Dans l'ensemble de nos activités, nous reconnaissons qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche. C'est pourquoi nous nous engageons à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

Équité

Nous voulons que l'ensemble du personnel de recherche, de même que tous les établissements admissibles, puissent avoir accès et bénéficier des programmes de financement de la FCI et de l'infrastructure de recherche qu'elle finance au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

Diversité

Nous accordons de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux chercheurs, chercheuses et aux établissements de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment :

- Les attributs personnels : le genre, la langue, la culture et l'étape à laquelle une personne est rendue dans sa carrière;

- Des particularités propres à un établissement : sa taille, son emplacement et la catégorie à laquelle il appartient; ainsi que
- Les propriétés qui se rapportent à chaque discipline et à l'ensemble du spectre de la recherche, c'est-à-dire aussi bien fondamentale qu'appliquée.

Inclusion

Nous encourageons une culture de collaboration et de partenariat, ce qui comprend de faire participer et de s'engager auprès de divers groupes de personnes, établissements et dans de nombreux domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de la recherche du Canada.

Nous croyons que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris les bailleurs de fonds, les établissements, les chercheurs, les experts et les évaluateurs.

Entente de financement et accords de contribution

La FCI est régie par deux ententes de financement et quatre accords de contribution conclus avec le gouvernement du Canada, représenté par [Innovation, Sciences et Développement économique Canada \(ISDE\)](#) et le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie (voir tableau 1).

Tableau 1 : Ententes de financement et accords de contribution avec le gouvernement du Canada

Année de signature	Renseignements supplémentaires
1997	L'entente de financement originale établissait les modalités de répartition du financement octroyé à la FCI de 1997 à 2009, à hauteur de 4,39 milliards de dollars, et versé par la FCI aux bénéficiaires admissibles. Cette somme a généré 1,7 milliard de dollars en revenus d'intérêt, montant que la FCI a utilisé pour financer des projets et couvrir des dépenses d'exploitation.
2010	En juillet 2010, la FCI a conclu une deuxième entente de financement avec le gouvernement du Canada. Lors du budget fédéral de 2009, le gouvernement a accordé la somme de 600 millions de dollars à la FCI, qui a engagé la totalité des fonds à sa disposition dans le cadre de cette entente.
2014	En mars 2014, la FCI a conclu avec le gouvernement du Canada un accord de contribution pour la somme de 499,85 millions de dollars allouée dans le cadre du <i>Plan d'action économique du Canada</i> de 2012. La FCI a engagé la totalité des fonds à sa disposition dans le cadre de cet accord.

Année de signature Renseignements supplémentaires

2015	En septembre 2015, la FCI a conclu un accord de contribution pour la somme de 1,33 milliard de dollars avec le gouvernement du Canada. Les concours de financement en vertu de cette entente sont désormais terminés.
2019	En janvier 2019, la FCI a signé un accord de contribution qui représentait un changement fondamental dans la façon dont le gouvernement du Canada investit dans l'infrastructure de recherche. À la suite de l'annonce faite dans le budget fédéral de 2018, la FCI a entrepris la transition vers un mode de financement permanent, qui entrera en vigueur en 2023-2024. Dans l'accord de contribution de 2019, qui a fait l'objet de quatre amendements subséquents en 2020-2021 et 2021-2022, le gouvernement du Canada a accordé à la FCI la somme de 4,31 milliards de dollars sur 13 ans, à compter de 2018-2019, y compris un financement permanent s'élevant à un maximum de 462 millions de dollars par année à compter de 2023-2024. La FCI tient actuellement des concours de financement en vertu de cette entente.
2022	En mars 2022, la FCI a conclu un accord de contribution avec le gouvernement du Canada pour investir la somme de 495,96 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB) sur une période de sept ans, qui prendra fin avec l'exercice financier de 2027-2028.

Veillez consulter les [tableaux financiers de l'annexe 1](#) pour obtenir des précisions concernant la mise en œuvre des aspects financiers de ces ententes ou accords.

Grâce à ces ententes de financement et à ces accords de contribution, la FCI a pu créer plusieurs programmes de financement (voir tableau 2) visant à renforcer la capacité des établissements en leur fournissant les installations et l'équipement dont ils ont besoin et afin qu'ils puissent mener des travaux de recherche dans toutes les disciplines et collaborer avec d'autres établissements au Canada et à l'étranger.

Tableau 2 : Programmes de financement actuels

Nom (et année de lancement)	Objectif
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB) dont le lancement a eu lieu en 2021	Répondre aux besoins des établissements postsecondaires et hôpitaux de recherche en leur offrant les équipements de haute performance, les espaces de recherche novateurs et les installations de bioconfinement nécessaires pour la recherche en sciences biologiques.
Fonds des collèges dont le lancement a eu lieu en 2010 sous le nom de Fonds collège-industrie pour l'innovation	Offrir aux collèges les infrastructures de recherche facilitant des partenariats avec les secteurs public, privé ou à but non lucratif afin de mener à des innovations.
Fonds des initiatives scientifiques majeures (FISM) dont le lancement a eu lieu en 2010	Contribuer aux coûts liés à l'exploitation et à la maintenance des installations de recherche nationales, pour leur permettre de mener des activités de recherche et de développement technologique de haut niveau.

Nom (et année de lancement)	Objectif
Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE) dont le lancement a eu lieu en 2006 sous le nom de Fonds des leaders	Offrir un financement continu et régulier aux établissements afin de leur permettre d'offrir l'infrastructure de recherche nécessaire pour attirer et retenir parmi les meilleurs chercheurs et chercheuses au monde (en plus des fonds de contrepartie relative à l'infrastructure de recherche, le financement du FLJE est jumelé avec celui d'un autre organisme partenaire qui prend en charge les coûts directs de la recherche).
Fonds des occasions exceptionnelles (FOE) dont le lancement a eu lieu en 2005	Permettre aux établissements de solliciter du financement pour des initiatives uniques dont la réalisation dans le temps est critique et qui ne pourraient être financées dans le cadre des autres concours de financement de la FCI.
Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) dont le lancement a eu lieu en 2001	Offrir aux établissements du financement destiné à couvrir une partie des coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure de recherche financée par la FCI dans le but d'assurer son utilisation optimale.
Fonds d'innovation dont le lancement a eu lieu en 1999	Financer l'infrastructure de recherche de pointe et de calibre mondial dans l'ensemble des disciplines et des domaines de recherche.

Contexte stratégique et opérationnel

Environnement et objectifs opérationnels pour 2023-2024

La FCI est pleinement consciente des enjeux liés à l'instabilité du marché du travail, à l'inflation, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, aux effets des changements climatiques et aux incertitudes géopolitiques auxquels devront faire face le milieu de la recherche et les établissements postsecondaires en 2023-2024. Dans le cadre de son mandat et des ententes de contribution qu'elle a signées avec le gouvernement fédéral, la FCI cherchera, par ses programmes, ses politiques et son administration, des solutions à ces difficultés et à leurs conséquences sur les établissements et l'écosystème de la recherche.

Son environnement opérationnel sera également influencé par les priorités des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral. La FCI s'engage donc à travailler avec les gouvernements et les autres organismes de financement de la recherche afin de :

- Protéger le milieu de la recherche postsecondaire au Canada;
- Encourager plus d'équité, de diversité et d'inclusion parmi la communauté de la recherche;
- Faire le pont entre les établissements de recherche canadiens et les secteurs privé et à but non lucratif;
- Créer des occasions pour que le Canada développe des travaux scientifiques et de recherche de premier plan au niveau mondial.

Nouvelles orientations stratégiques pour 2023-2028

La FCI est née de la volonté d'appuyer la communauté de la recherche du Canada en répondant à ses besoins en constante évolution. Pour demeurer attentive à ces besoins, elle discute régulièrement avec des parties prenantes provenant d'un éventail d'établissements, d'organismes, de disciplines et de régions. Cette approche a toujours été au cœur de son mandat. Aussi, en 2022, la FCI a-t-elle consulté de nombreuses parties prenantes pour élaborer de nouvelles orientations stratégiques.

Le *Plan stratégique 2023-2028* de la FCI met en lumière ces nouvelles orientations qu'elle suivra pour remplir son mandat. Le plan, qui vise à soutenir les besoins changeants des universités, des collèges, des hôpitaux de recherche et des établissements de recherche à but non lucratif du Canada, toutes disciplines confondues, repose sur cinq piliers stratégiques :

- **Soutenir les activités scientifiques de demain** : notre contribution à établir dès aujourd'hui, les capacités de recherche qui soutiendront les activités scientifiques de demain;
- **Édifier des collectivités saines et prospères** : notre contribution à renforcer les liens entre le milieu de la recherche et les collectivités;
- **Contribuer à un monde durable** : notre contribution à la durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- **Inspirer la prochaine génération** : notre contribution à promouvoir l'équité, la diversité, l'inclusion et le sentiment d'appartenance à la communauté;
- **Répondre aux besoins de la communauté de la recherche** : notre contribution à optimiser les partenariats et la collaboration entre les établissements.

La FCI mettra en œuvre les orientations de son plan stratégique et les mesures connexes au cours des cinq prochaines années et fera le suivi de ses progrès chaque année.

Offrir des programmes de financement qui servent les priorités du Canada en matière de recherche

Les programmes de financement de la FCI sont conçus pour soutenir des travaux de recherche de haut niveau dont les résultats profiteront à la population canadienne. En 2022-2023, la FCI a réalisé son mandat grâce à ses habituels programmes de financement ainsi qu'à de nouveaux. Elle poursuivra sur cette lancée durant l'exercice financier suivant.

En 2022-2023, la FCI compte remettre environ 410 millions de dollars aux établissements de recherche canadiens dans le cadre de ses différents programmes de financement. Le tableau 3 présente un sommaire des contributions financières approuvées par le conseil d'administration de la FCI selon chaque programme de financement.

Tableau 3 : Financement octroyé lors des deux derniers cycles des programmes de financement de la FCI*

Nom du programme de financement	Nombre de contributions financières	Nombre d'établissements bénéficiaires	Montant total octroyé (excluant le FEI) en millions de dollars	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) en millions de dollars
FIRSB (2022)	8	8	98,44	29,53
FISM (2023-2029)	19	16	635,43	-
FISM (2017-2023)	17	12	615,16	-
Fonds d'innovation (2020)	102	38	399,83	118,11
Fonds d'innovation (2017)	117	40	427,29	123,27
FLJE 2022-2023	Les contributions financières qui seront versées en 2022-2023 ne seront connues qu'après que le conseil d'administration les aura approuvées en mars 2023.			
FLJE 2021-2022	425	64	73,50	22,05
Fonds des collèges 2022-2023	17	14	11,88	3,56
Fonds des collèges 2021-2022	14	12	11,07	3,32
FOE – COVID-19 (universités)	56	31	26,56	-
FOE – COVID-19 (collèges, écoles polytechniques et cégeps)	23	23	1,06	-
FOE (2021)	1	1	15	-

*En ce qui concerne le Fonds des leaders John-R.-Evans, il s'agit des deux derniers exercices financiers.

Initiatives notables achevées en 2022-2023

En 2022-2023, la FCI a livré deux programmes de financement primordiaux, qui se poursuivront en 2023-2024 : le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB) et le Fonds des initiatives scientifiques majeures (FISM), lesquels répondent aux priorités du gouvernement fédéral.

Le premier concours du FIRSB, lancé en septembre 2021, portait sur l'amélioration des services de laboratoire dans lesquels on manipule des matières infectieuses dans les hôpitaux de recherche, les établissements postsecondaires, ainsi que les installations pour gros animaux qui leur sont liées. Les résultats de ce premier concours ont été annoncés en novembre 2022. L'investissement initial de 98,4 millions de dollars (qui s'élève à 128 millions de dollars si l'on inclut le financement accordé par le Fonds d'exploitation des infrastructures [FEI]) renforcera les capacités de recherche en sciences biologiques de huit établissements au Canada. Par ailleurs, le FIRSB représente un élément clé de la [Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada](#), une initiative financée entre autres par le gouvernement fédéral à hauteur de 2,2 milliards de dollars sur sept ans, dans le but de consolider le secteur de la biofabrication et des sciences de la vie et de le rendre plus compétitif pour préparer le Canada aux prochaines pandémies.

Par ailleurs, la FCI a lancé le concours du FISM en juillet 2021. Le conseil d'administration a rendu ses décisions de financement pour ce concours en juin 2022, et les résultats ont été annoncés en août 2022. Dans le cadre de ce concours, 19 installations d'importance nationale (voir liste ci-dessous) à la fine pointe de la technologie recevront plus de 628,3 millions de dollars pour répondre à leurs besoins continus en matière d'exploitation et de maintenance. De plus, deux installations ont reçu un financement transitoire total de 7,1 millions de dollars. Dans le cadre de ce concours, la FCI a conjointement financé le Réseau canadien des centres de données de recherche avec le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), ces deux derniers participant à hauteur de 17,4 millions de dollars.

- Brise-glace de recherche canadien *Amundsen*
- Bureau central des Opérations et des statistiques du Groupe canadien des essais sur le cancer de l'Université Queen's
- Centre canadien de rayonnement synchrotron (CLS)
- Centre d'innovation en métabolomique (TMIC)
- Centre de génomique de la biodiversité
- Centre de recherche en génie éolien, énergie et environnement (WindEEE)
- Coalition Publica
- Laboratoire André E. Lalonde en spectrométrie de masse par accélérateur (SMA) pour la recherche environnementale en radionucléide
- Laboratoire de sources femtosecondes (LSF)
- Laboratoire mondial d'eau douce
- Observatoires de l'avenir de l'eau dans le monde
- Organisme de recherche sur les vaccins et les maladies infectieuses
- Plateforme nationale canadienne de séquençage et d'analyse des génomes (CGEn)
- Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR)*
- Réseau de contrôle océanique (OTN)
- Réseaux océaniques Canada
- Services intégrés GlycoNet
- SNOLAB
- Super réseau auroral double radar du Canada (SuperDARN) : une collaboration mondiale en matière de météorologie spatiale

À la suite de l'annonce des résultats du FISM, la FCI pourra conclure des ententes de contribution financière avec les établissements bénéficiaires et commencera à distribuer les fonds en 2023-2024.

* Financé conjointement par la FCI, le Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé du Canada.

En 2022-2023, la FCI a continué de diriger des concours annuels de financement à l'intention des établissements postsecondaires du Canada tels que le Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE) et le Fonds des collèges. Comme lors des années précédentes, trois cycles de financement dans le cadre du FLJE ont eu lieu en 2022-2023. Les décisions ont été rendues en juin 2022 et novembre 2022 ou le seront en mars 2023. La FCI prévoit qu'un maximum de 125 millions de dollars pourrait être alloué par l'entremise du FLJE en 2022-2023, auquel s'ajouteront les enveloppes du Fonds d'exploitation des infrastructures. Le concours du Fonds des collèges a été lancé en janvier 2022 et les décisions de financement ont été approuvées en novembre 2022. L'investissement total sera de 15,4 millions de dollars pour renforcer les capacités de recherche appliquée de 14 collèges au Canada.

À l'avenir, la FCI prévoit allouer un maximum de 255 millions de dollars dans le cadre du FLJE. Ce montant sera distribué aux universités entre avril 2023 et mars 2026, dans le but d'attirer et de retenir des chercheurs et chercheuses de talent au Canada.

Enfin, la FCI a collaboré à un concours de Génome Canada qui a remis 6,12 millions de dollars en décembre 2022 à quatre installations financées dans le cadre du Fonds des initiatives scientifiques majeures afin qu'elles effectuent des développements technologiques dans le domaine de la génomique.

Initiatives notables commencées en 2022-2023 et prévues terminer en 2023-2024

Forte du succès du premier concours du FIRSB, la FCI a lancé le deuxième volet du concours début 2023 en partenariat avec le Fonds de recherche biomédicale du Canada (FRBC), administré par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) au nom des trois organismes subventionnaires fédéraux de la recherche. Ce deuxième volet visera l'infrastructure de biofabrication et des sciences de la vie dans les établissements canadiens, afin de soutenir les programmes de recherche et les initiatives de perfectionnement des compétences associés aux carrefours de recherche sélectionnés. Les décisions concernant ce deuxième volet du FIRSB devraient être rendues avant la fin de l'année 2023-2024. La FCI produira également un rapport d'avancement de projet qui concordera avec la stratégie de mesure du rendement du FIRSB, élaborée conjointement avec le CRSH et le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE).

En 2022-2023, la FCI a commencé à réviser le formulaire du rapport de rendement annuel du FISM dont les installations financées dans le cadre du concours de 2023-2029 doivent se servir. Ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité et la convivialité des données que la FCI collecte au sujet des installations qu'elle soutient dans le cadre du FISM.

La même année, la FCI a accepté des propositions au titre du concours du Fonds d'innovation 2023 et elle a terminé de passer en revue les travaux des comités experts et des comités d'évaluation multidisciplinaire. La dernière étape du processus d'évaluation sera achevée en juin 2023, lorsque le conseil d'administration de la FCI aura rendu ses décisions de financement.

Également en 2022-2023, à la suite de consultations avec ses parties prenantes, la FCI a reçu l'autorisation du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie de lancer un nouveau fonds d'investissement dans les installations et l'équipement spécifiquement en vue d'améliorer les capacités des établissements de recherche basés dans le Nord canadien. Le Fonds d'infrastructure de recherche nordique (FIRN) injectera 25 millions de dollars à cette fin, couvrant notamment les coûts d'exploitation connexes par l'entremise du FEI. La FCI publiera une ébauche d'appel à propositions en 2023 pour recueillir les commentaires des établissements de recherche et d'autres parties prenantes. L'appel à propositions officiel suivra au cours de la même année.

Initiatives notables à prévoir en 2023-2024

En 2023-2024 et à partir de juin 2023, la FCI lancera trois cycles de soumission de propositions au titre du FLJE. Elle lancera également un nouveau concours du Fonds des collèges, dont les propositions devront être soumises en juin 2023. La FCI commencera aussi à préparer le lancement de son concours phare : le Fonds d'innovation (2025).

Célébrer les exploits de la FCI et entretenir ses liens avec la communauté

La FCI croit que pour soutenir l'écosystème de la recherche et de l'innovation au Canada, y compris les organisations privées, publiques et à but non lucratif qui en font partie, il faut développer des communications solides et efficaces et savoir mobiliser les parties prenantes.

Initiatives notables achevées en 2022-2023

En 2022, la FCI a continué de célébrer son 25^e anniversaire. Ce jalon a été marqué par une série d'événements et d'activités sous le thème « Un avenir meilleur, maintenant. Depuis 25 ans, la FCI investit dans les idées qui transforment notre monde ». Cette campagne a mis l'accent sur la contribution de la FCI au renforcement des capacités dans l'ensemble de l'écosystème de la recherche, ainsi que sur la valeur et les retombées du financement de la FCI, et l'importance des investissements continus du gouvernement du Canada dans la recherche.

Le 25^e anniversaire a également donné lieu à une série d'initiatives qui visaient à éveiller l'intérêt des jeunes du Canada pour les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), tant pour leurs études que pour une carrière. La FCI a organisé une table ronde nationale pour discuter des sciences et des jeunes. Cela donnait suite à un sondage qu'elle avait mené en 2021 et qui portait sur les attitudes des jeunes à l'égard de la science. Des parties prenantes de tout le pays ont participé à ces discussions portant sur l'importance de l'enseignement des sciences, des communications scientifiques et du développement des compétences pour aider les jeunes à développer leur esprit critique, à prendre des décisions éclairées et à poursuivre une carrière dans le domaine des STIM.

La FCI a établi des partenariats afin d'étendre sa portée dans l'écosystème de la recherche et de mieux faire connaître le Navigateur d'installations de recherche, son principal outil pour favoriser la recherche appliquée entre les laboratoires de recherche et le secteur industriel. Elle a notamment noué un nouveau partenariat stratégique avec l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) pour davantage promouvoir le Navigateur et communiquer avec les principales parties prenantes des secteurs public et privé au Québec. En outre, la FCI a conclu une entente avec Mitacs comprenant diverses initiatives entre secteur privé et universités.

La FCI s'est aussi impliquée activement auprès de la communauté de la recherche et du grand public à propos des investissements du gouvernement du Canada effectués par le biais de ses programmes de financement. Elle a notamment communiqué les décisions de financement concernant le FIRSB et d'autres programmes de financement. De plus, elle a mis au point un outil interactif en ligne pour saisir facilement quels investissements elle a effectué par province et territoire, établissement ou discipline, entre autres.

En octobre 2022, la FCI a représenté le Canada à la Conférence internationale sur les infrastructures de recherche et coprésidé le groupe expert du Forum mondial de la science de l'OCDE sur les très grandes infrastructures de recherche (VLRI).

Initiatives notables commencées en 2022-2023 et prévues terminer en 2023-2024

La FCI élabore actuellement une campagne promotionnelle pour souligner les retombées de ses investissements en soutien à la recherche sur les changements climatiques et le développement durable et à son incidence sur le quotidien des Canadiennes et des Canadiens. La campagne, qui se déroulera jusqu'en 2023-2024, illustrera comment la recherche rendue possible grâce au soutien financier de la FCI contribue à atténuer les effets des changements climatiques et permet à la population canadienne d'adopter des

modes de vie plus durables. Elle présentera des nouvelles et de l'information à propos de l'apport de la FCI à la recherche, y compris des analyses des projets financés par la FCI qui appuient la recherche dans ces domaines et des études de cas portant sur le rôle des investissements de la FCI dans la création de retombées sociales ou économiques.

En 2022-2023, la FCI a continué à développer ses relations avec ses homologues internationaux, notamment United Kingdom Research and Innovation (UKRI), la Fondation Helmholtz et la Fondation allemande pour la recherche, en prévision de futures collaborations. La FCI continuera d'entretenir ces relations dans le but, entre autres, d'accroître le nombre de spécialistes internationaux au sein des comités d'évaluation de ses concours de financement.

En 2022-2023, la FCI et Laboratoires Canada (LabsCanada) ont conclu un protocole d'entente pour renforcer leur collaboration et créer un nouveau programme de financement géré par LabsCanada. Grâce à cette collaboration, LabsCanada bénéficiera de l'expertise et des connaissances de la FCI en matière de financement des infrastructures de recherche universitaires et sans but lucratif, tandis que la FCI bénéficiera de l'expertise et des connaissances de LabsCanada en matière d'approvisionnement fédéral et d'accès aux ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique. De plus, une nouvelle initiative avec le Conseil national de recherches Canada alliera de manière efficace les ressources des deux organismes au service de la recherche.

Initiatives notables à prévoir en 2023-2024

En 2023-2024, la FCI mobilisera les parties prenantes de l'écosystème de la recherche et de l'innovation au Canada pour discuter du plan d'action découlant de son plan stratégique. Il s'agit notamment de s'engager dans la réconciliation avec les peuples autochtones et d'accorder une attention accrue à l'EDI dans les programmes de financement et activités de la FCI.

En plus de poursuivre la campagne promotionnelle qui souligne le fruit de ses investissements dans le domaine des changements climatiques et du développement durable, la FCI mettra en lumière la collaboration et l'innovation entre le secteur universitaire et le secteur privé, rendues possibles grâce au Navigateur depuis son lancement il y a dix ans. La FCI profitera de cet anniversaire marquant pour attirer l'attention sur son rôle unique dans la promotion de l'innovation.

En 2023-2024, la FCI se concentrera aussi sur les initiatives de communication et de sensibilisation qui viennent appuyer la formation et le perfectionnement des compétences en STIM pour les jeunes du Canada. La FCI travaillera avec d'autres organisations animées par la même philosophie pour alimenter la conversation au sujet des jeunes et de la science, et pour que la confiance en la science demeure parmi les priorités nationales.

Mesurer le rendement pour obtenir de meilleurs résultats

Le soutien de la FCI à l'écosystème de la recherche passe notamment par la mesure du rendement et l'amélioration continue de ses programmes et activités de financement. Depuis 2008, un *Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et d'audit* balise la gestion des risques organisationnels ainsi que le suivi et l'évaluation de la performance de la FCI par rapport à ses objectifs et aux résultats attendus. Le cadre actuel a été adopté par le conseil d'administration en mars 2020.

Initiatives notables achevées en 2022-2023

En 2022-2023, la FCI a mené à bien un certain nombre d'initiatives visant à assurer la poursuite de ses programmes de financement et de ses autres activités. Parmi ces initiatives, mentionnons la publication du *Rapport de 2022 sur les résultats*, rédigé à partir des données obtenues de 1 618 rapports d'avancement de projets des établissements pour l'exercice 2021-2022. Ce rapport résume les résultats et les retombées de la recherche menée au moyen de l'infrastructure subventionnée par la FCI. Mentionnons également la préparation de son rapport annuel de mesure du rendement. La FCI a envoyé des sondages, dont l'achèvement est prévu pour mars 2023. Ils serviront à évaluer la satisfaction des parties prenantes de la FCI et celle des évaluateurs et évaluatrices participant à l'examen de propositions dans le cadre du Fonds d'innovation 2023.

Initiatives notables commencées en 2022-2023 et prévues terminer en 2023-2024

En 2023-2024, la FCI terminera son projet de renouveler son *Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et d'audit*. Il s'agit principalement de réviser les mesures de risque et d'atténuation, de réexaminer la stratégie de mesure de la performance de la FCI et donc, d'améliorer sa capacité à mesurer sa performance et de s'assurer qu'elle respecte toute nouvelle exigence en matière de performance et d'évaluation.

Initiatives notables à prévoir en 2023-2024

Conformément à ses pratiques établies, la FCI préparera son *Rapport de mesure du rendement* et son *Rapport de 2023 sur les résultats*. Leurs contenus procurent des renseignements qui soulignent le mérite du financement de la FCI pour les établissements bénéficiaires et leurs équipes de recherche, les retombées de ce financement, ainsi que les progrès réalisés par l'organisation par rapport à ses objectifs et aux résultats qu'elle s'est fixés.

Maintenir les capacités administratives et opérationnelles de la FCI pour lui permettre de soutenir la communauté de la recherche

Initiatives notables achevées en 2022-2023

En 2022-2023, la FCI a poursuivi l'élaboration de son approche visant à protéger le milieu de la recherche postsecondaire du Canada, conformément aux lignes directrices fédérales sur la sécurité de la recherche. En janvier 2023, la FCI a soumis au ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) son plan sur la sécurité de la recherche contenant des mesures de sécurité internes et externes. Elle mettra en place des mesures pour contrer les menaces extérieures à la recherche, conformément aux lignes directrices fédérales concernant le deuxième volet du concours du FIRSB, organisé conjointement avec le Fonds de recherche biomédicale du Canada. Ce travail se fera en collaboration avec ISDE et le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE).

Initiatives notables commencées en 2022-2023 et prévues terminer en 2023-2024

En 2022-2023, la FCI a lancé des projets visant l'amélioration continue de ses systèmes et infrastructures informatiques. Ces projets se concrétiseront en 2023-2024 avec la mise en œuvre de nouveaux outils de gestion du recrutement d'évaluatrices et évaluateurs. Ces nouveaux outils garantiront la prise en compte des changements de pratiques professionnelles afin d'assurer la diversité du personnel d'évaluation et d'alléger leur fardeau administratif. En 2022, la FCI a entrepris un audit de la gestion de ses talents, à la suite duquel elle adoptera un nouveau système d'information au sujet de ses ressources humaines. Un appel d'offres public pour l'achat du système sera lancé en 2023, et la mise en œuvre est prévue pour le début de 2024. La FCI s'adapte également aux nouvelles exigences législatives qui touchent sa main-d'œuvre et examine les options de transition vers un modèle de travail hybride entre le siège social et le domicile.

En 2023-2024, la FCI publiera également une version actualisée de son *Guide des politiques et des programmes*, le principal outil utilisé par les établissements pour comprendre comment demander et gérer une contribution financière. En 2023-2024, elle s'attellera également à la réduction des menaces qui pèsent sur ses opérations et son administration en adoptant des mesures visant à évaluer, à examiner et à améliorer la cybersécurité. Ces mesures sont décrites dans le premier plan sur la sécurité de la FCI, soumis au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie en 2023. Ce plan s'appuie sur les considérations relatives à la sécurité de la recherche présentées dans la documentation relative au FIRSB et au Fonds d'innovation de 2023. Il indique comment la FCI s'y prendra pour donner suite aux [Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche](#) du gouvernement du Canada.

Activités de suivi en cours

La FCI exerce continuellement des activités de suivi pour s'assurer que les établissements dépensent les fonds alloués comme prévu et ont mis en place des procédures et mesures de contrôle adéquates pour gérer les contributions de la FCI :

- Des audits des contributions pour un éventail de projets à risque faible ou élevé, y compris ceux où l'investissement de la FCI atteint ou dépasse 10 millions de dollars;
- La révision des rapports financiers pour permettre à la FCI de faire le suivi des dépenses que font les établissements par rapport à chaque projet qu'elle finance;
- Des visites de suivi pour permettre à la FCI de vérifier si les établissements financés sont dotés de pratiques et de procédures appropriées leur permettant de bien gérer les contributions. Ces visites permettent également de cerner de bonnes pratiques que les établissements utilisent.

Depuis 2022-2023, en réponse au risque accru que la pandémie et d'autres facteurs économiques mondiaux font peser sur la viabilité financière des établissements, la FCI effectue désormais une évaluation annuelle des risques financiers de tous les établissements ayant des projets actifs.

Conclusion

La FCI a pour mission fondatrice d'être un levier de l'excellence en recherche et du progrès scientifique. Cette mission est au cœur de sa planification générale et guide la façon dont elle prévoit réaliser les initiatives qu'elle projette mener. Au cours de l'année à venir, la FCI proposera à la communauté de la recherche du Canada des programmes qui renforceront sa capacité à entreprendre des travaux de recherche.

Les actions de la FCI seront mues par les priorités mises en lumière dans son nouveau plan stratégique. La nouvelle année sera consacrée d'une part, au lancement de programmes de financement dans des domaines prioritaires pour le Canada (pensons au FIRSB), et d'autre part, au renforcement de la capacité des établissements de moins grande envergure ou émergents à mener des travaux de recherche (pensons à ceux qui seront financés par le biais du Fonds d'infrastructure de recherche nordique). La FCI continuera de nouer des partenariats avec les acteurs de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, dont des partenaires du secteur privé ou à but non lucratif. Le fait de travailler ensemble permettra assurément de bâtir l'avenir de la recherche au Canada.

Annexe 1 : Tableaux financiers

Tableau 1 : Plan des investissements (engagements) relatifs aux contributions prévues dans chaque entente ou accord

Entente de financement originale (4 390 M\$)*							
	Cumulatifs au 31 mars 2022 (M\$)	2022-2023 (M\$)	2023-2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Engagements** (réels)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	
Partenariat automobile du Canada	9						9
Chaires de recherche du Canada	194						194
Bourses de carrière	6						6
Fonds de développement de la recherche dans les collèges	16						16
Initiative sur la cyberinfrastructure	70						70
Au cœur des données numériques/ Frontières de la découverte	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles et autres	23						23
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des universités	27						27
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des collèges, des écoles polytechniques et des cégeps	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles 2021	15						15
Fonds d'exploitation des infrastructures	1 038		1	1	3		1 043
Fonds d'innovation (1998-2005)	1 758						1 758
Fonds d'innovation 2015	54						54
Fonds d'innovation 2017	2						2
Fonds internationaux	202						202
Fonds des leaders John-R.-Evans (Fonds des leaders ou Fonds de relève)	886						886
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	831						831
Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures	24						24
Fonds des plateformes nationales	84						84
Fonds d'infrastructure de recherche nordique			4	4	12		20
Fonds de développement de la recherche dans les universités	35						35
Fonds des hôpitaux de recherche	488						488
Télescope de trente mètres	25						25
Dépenses d'exploitation	262	2					264

	Cumulatifs au 31 mars 2022 (M\$)	2022-2023 (M\$)	2023-2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Engagements** (réels)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	
Fonds de prévoyance pour dépenses liées à la cessation des activités						10	10
À déterminer/non attribué						6	6
Total	6 051	2	5	5	15	16	6 094
Entente de financement de 2010 (600 M\$)*							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	25						25
Fonds d'exploitation des infrastructures	97						97
Fonds des leaders John-R.-Evans	139						139
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	158						158
Fonds des initiatives scientifiques majeures	183						183
À déterminer/non attribué						1	1
Total	602	0	0	0	0	1	603
Accord de contribution de 2014 (499,85 M\$)*							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	39						39
Fonds d'exploitation des infrastructures	116						116
Fonds d'innovation 2015	206						206
Fonds des leaders John-R.-Evans	140						140
Total	501	0	0	0	0	0	501
Accord de contribution de 2015 (1 330 M\$)*							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	38	9					47
Fonds d'exploitation des infrastructures	208	3					211
Fonds d'innovation 2017	426						426
Fonds des leaders John-R.-Evans	248						248
Fonds des initiatives scientifiques majeures	398						398
À déterminer/non attribué						2	2
Total	1,318	12	0	0	0	2	1,332
Accord de contribution de 2019 (4 314,37 M\$)*							
Fonds des collèges (de 2022-2023 à 2024-2025)		3	15	15			33
Fonds des collèges (2025-2026 et après) ***					45		45
Fonds d'exploitation des infrastructures	149	37	150	30	384		750

Fonds	Cumulatifs au 31 mars 2022 (M\$)	2022-2023 (M\$)	2023-2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
	Engagements** (réels)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	
Fonds d'innovation 2020	400						400
Fonds d'innovation 2023			400				400
Fonds d'innovation 2025 ***					425		425
Fonds d'innovation 2027 ***					425		425
Fonds des leaders John-R.-Evans (2020-2023)	101	121					222
Fonds des leaders John-R.-Evans (2023-2026)			85	85	85		255
Fonds des leaders John-R.-Evans (2023-2026), fonds réservés ***					12		12
Fonds des leaders John-R.-Evans (2026-2029) ***					285		285
Fonds des initiatives scientifiques majeures, soutien accru	157						157
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2017-2023)	54						54
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023-2029)		635			25		660
Fonds des occasions exceptionnelles (contingence)			25				25
Dépenses d'exploitation	11	12	16	16	108		163
À déterminer/non attribué						4	4
Total	872	808	691	146	1,794	4	4,315
Accord de contribution de 2022 (495,96 M\$)*							
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – Installation de bioconfinement et installations pour gros animaux		98					98
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – En partenariat avec l'étape 2 associée au Fonds de recherche biomédicale du Canada			277				277
Fonds d'exploitation des infrastructures		30	83				113
Dépenses d'exploitation	1	2	2	2	1		8
Total	1	130	362	2	1	0	496

* Les ententes de financement et accords de contribution ont généré les revenus d'intérêts suivants, en dollars : a) Entente de financement originale : 1,7 milliard; b) Entente de financement de 2010 : 3,1 millions; c) Accord de contribution de 2014 : 1,5 million; d) Accord de contribution de 2015 : 1,8 million; e) Accord de contribution de 2019 : 0,6 million; f) Accord de contribution de 2022 : 0,2 million. Il n'y a pas de revenus prévus d'autres sources que les revenus d'intérêts.

** Les montants engagés réels sont nets des sommes inutilisées par les bénéficiaires admissibles, tel que le confirment les rapports financiers finaux des projets d'infrastructure de recherche soumis en date du 30 septembre 2022.

*** Cette répartition est provisoire. Elle pourrait être changée par la FCI et exige l'aval du conseil d'administration de la FCI et l'approbation du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.

Tableau 2 : Dépenses prévues (déboursés) par fonds

Entente de financement originale (4 390 M\$)							
	Cumulatifs au 31 mars 2022 (M\$)	2022-2023 (M\$)	2023-2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Dépenses (réelles)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	
Partenariat automobile du Canada	9						9
Chaires de recherche du Canada	194						194
Bourses de carrière	6						6
Fonds de développement de la recherche dans les collèges	16						16
Initiative sur la cyberinfrastructure	67	1	2				70
Au cœur des données numériques/Frontières de la découverte	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles et autres	23						23
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des universités	26	1					27
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des collèges, des écoles polytechniques et des cégeps	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles 2021	1	3	3	5	3		15
Fonds d'exploitation des infrastructures	1 019	19			5		1 043
Fonds d'innovation (1998-2005)	1 758						1 758
Fonds d'innovation 2015	52	1	1				54
Fonds d'innovation 2017	2						2
Fonds internationaux	202						202
Fonds des leaders John-R.-Evans (Fonds des leaders ou Fonds de relève)	883	1	2				886
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	830	1					831
Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures	24						24
Fonds des plateformes nationales	84						84
Fonds d'infrastructure de recherche nordique				4	16		20
Fonds de développement de la recherche dans les universités	35						35
Fonds des hôpitaux de recherche	488						488
Télescope de trente mètres	25						25
Dépenses d'exploitation	262	2					264

	Cumulatifs au 31 mars 2022 (M\$)	2022-2023 (M\$)	2023-2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Dépenses (réelles)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	
Fonds de prévoyance pour dépenses liées à la cessation des activités						10	10
À déterminer/non attribué						6	6
Total	6 008	29	8	9	24	16	6 094
Entente de financement de 2010 (600 M\$)							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	25						25
Fonds d'exploitation des infrastructures	97						97
Fonds des leaders John-R.-Evans	139						139
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	157		1				158
Fonds des initiatives scientifiques majeures	183						183
À déterminer/non attribué						1	1
Total	601	0	1	0	0	1	603
Accord de contribution de 2014 (499,85 M\$)							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	37	2					39
Fonds d'exploitation des infrastructures	108	8					116
Fonds d'innovation 2015	199	2	5				206
Fonds des leaders John-R.-Evans	139	1					140
Total	483	13	5	0	0	0	501
Accord de contribution de 2015 (1 330 M\$)							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	20	11	10	3	3		47
Fonds d'exploitation des infrastructures	56	44	81	28	2		211
Fonds d'innovation 2017	330	23	19	19	35		426
Fonds des leaders John-R.-Evans	228	8	6	4	2		248
Fonds des initiatives scientifiques majeures	397	1					398
À déterminer/non attribué						2	2
Total	1 031	87	116	54	42	2	1 332
Accord de contribution de 2019 (4 314,37 M\$)							
Fonds des collègues (de 2022-2023 à 2024-2025)			4	13	16		33
Fonds des collègues (2025-2026 et après)					45		45
Fonds d'exploitation des infrastructures				56	694		750

	Cumulatifs au 31 mars 2022 (M\$)	2022-2023 (M\$)	2023-2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Dépenses (réelles)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	
Fonds d'innovation 2020	58	110	92	72	68		400
Fonds d'innovation 2023			36	120	244		400
Fonds d'innovation 2025					425		425
Fonds d'innovation 2027					425		425
Fonds des leaders John-R.-Evans (2020-2023)	41	83	76	9	13		222
Fonds des leaders John-R.-Evans (2023-2026)			25	74	156		255
Fonds des leaders John-R.-Evans (2023-2026), fonds réservés					12		12
Fonds des leaders John-R.-Evans (2026-2029)					285		285
Fonds des initiatives scientifiques majeures, soutien accru	101	56					157
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2017-2023)		34	20				54
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023-2029)			102	100	458		660
Fonds des occasions exceptionnelles (contingence)			12	13			25
Dépenses d'exploitation	11	12	16	16	108		163
À déterminer/non attribué						4	4
Total	211	295	383	473	2 949	4	4 315
Accord de contribution de 2022 (495,96 M\$)							
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – Installation de bioconfinement et installations pour gros animaux			34	29	35		98
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – En partenariat avec l'étape 2 associée au Fonds de recherche biomédicale du Canada				28	249		277
Fonds d'exploitation des infrastructures					113		113
Dépenses d'exploitation	1	2	2	2	1		8
Total	1	2	36	59	398	0	496

Tableau 3 : Besoins de trésorerie annuels

Besoins de trésorerie*							
	Cumulatifs au 31 mars 2022 (M\$)	2022-2023 (M\$)	2023-2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Sommes versées (déboursés)	Montants réels	Montants prévus	Montants prévus	Montants prévus	Montants prévus	Montants prévus	
Entente de financement de 2010	601	0	1	0	0	1	603
Accord de contribution de 2014	483	13	5	0	0	0	501
Accord de contribution de 2015	1 031	87	116	54	42	2	1 332
Accord de contribution de 2019	211	295	383	473	2 949	4	4 315
Accord de contribution de 2022	1	2	36	59	398	0	496
Total des déboursés	2 327	397	541	586	3 389	7	7 247
Reçu du gouvernement du Canada	2 387	444					2 831
Revenus d'intérêts cumulés	7						7
Versements du gouvernement du Canada selon les besoins de trésorerie annuels**			427	586	3 396		4 409
Financement total disponible***	2 394	444	427	586	3 396	0	7 247
Différence pour la période	67	47	-114	0	7	-7	0
Différence cumulative	67	114	0	0	7	0	0

* Les sommes prévues à l'entente originale et à celle de 2010, ainsi qu'aux accords de contribution de 2014 et 2015 ont toutes été versées par le gouvernement du Canada. Par conséquent, aucun autre besoin de trésorerie ne sera lié à ces ententes.

** Ceci reflète les besoins de trésorerie annuels.

*** Du montant de 427 millions de dollars en 2023-2024, 214 millions de dollars devront avoir été reçus au début d'avril 2023 pour couvrir les dépenses d'avril à septembre 2023. Le solde de 213 millions de dollars peut être versé durant l'été 2023. Du montant de 586 millions de dollars en 2024-2025, 293 millions de dollars devront avoir été reçus au début d'avril 2024 pour couvrir les dépenses d'avril à septembre 2024. Le solde de 293 millions de dollars peut être versé durant l'été 2024.

La FCI ne doit pas d'argent au gouvernement du Canada.

Annexe 2 : Risques clés et mesures d'atténuation

En 2021, la FCI a mandaté la firme KPMG LLP pour l'aider à cibler les risques clés auxquels elle est exposée. Ensuite, la FCI a cerné huit risques importants et des mesures d'atténuation connexes. Chaque année, l'équipe de gestion de la FCI révisé et modifie les mesures au besoin. Le tout est résumé dans la présente annexe.

Risques stratégiques

Harmonisation avec les attentes des parties prenantes : risque que la FCI ne dispose pas de la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux attentes et aux besoins changeants de ses parties prenantes en matière de biofabrication, de besoins postpandémiques, d'équité, de diversité, d'inclusion, de sécurité de la recherche, etc.

Mesures d'atténuation :

- La FCI vérifie périodiquement si les mécanismes de financement répondent aux besoins des parties prenantes et, s'il y a lieu, apporte les mesures correctives qui conviennent à l'architecture des programmes et aux mécanismes de distribution du financement;
- La FCI a des discussions fréquentes et continues avec les représentantes et représentants du gouvernement du Canada (ISDE) quant aux besoins en infrastructure de recherche et aux façons de mettre à profit les avantages et les retombées des investissements de la FCI;
- La FCI prend régulièrement part, à titre de maître d'œuvre et de participante, à des activités de rayonnement et de communication qui s'adressent expressément aux parlementaires afin de leur démontrer que l'infrastructure de recherche contribue à attirer et à retenir parmi les meilleurs chercheuses et chercheurs au monde, rend possible la recherche de calibre mondial et soutient l'innovation;
- La FCI diffuse des documents pour montrer comment le financement de l'infrastructure a répondu et continue de répondre aux priorités du gouvernement et aux besoins de la communauté de la recherche;
- La FCI publie des articles de cas exemplaires et des rapports d'évaluation et de rendement pour mettre en lumière les résultats des investissements;
- L'équipe de gestion concourt à définir les responsabilités relatives à l'implication de la FCI dans des activités;
- La FCI offre à ses partenaires financiers l'occasion d'exprimer leur avis sur les activités, les processus et les mécanismes de financement.

Risques liés au fonctionnement des établissements

Fonds de contrepartie : risque que le financement provincial ou territorial ne soit pas assuré ou maintenu assez rapidement en raison des changements auxquels les gouvernements provinciaux ou territoriaux peuvent être soumis tels que par rapport à leurs mandats, leurs priorités ou compte tenu de difficultés financières.

Mesures d'atténuation :

- La FCI offre à ses partenaires des gouvernements provinciaux et territoriaux l'occasion d'exprimer leur avis sur les activités, les processus et les mécanismes de financement;
- La FCI prend en compte les priorités de ses partenaires des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le processus d'évaluation des propositions;
- La FCI communique la valeur des projets qu'elle finance à hauteur de 40 pour cent;
- La FCI informe les provinces ou les territoires des paramètres de financement et du calendrier des concours pour les aider à planifier leurs activités.

Capacité des établissements et santé financière : risque que les établissements ne puissent pas mettre en place de futurs projets d'infrastructure de recherche ou maintenir ceux déjà financés par la FCI, en raison

de difficultés financières institutionnelles; celles-ci peuvent comprendre une augmentation des coûts, une hausse des dépenses provoquées par la COVID-19 ou un surendettement (ce qui comporte le risque que la FCI ne soit pas en mesure de récupérer des fonds qui auraient été utilisés de façon inappropriée par un établissement).

Mesures d'atténuation :

- La FCI évalue la capacité d'un établissement à gérer les fonds qu'elle pourrait lui octroyer avant de déterminer son admissibilité à présenter une demande de financement;
- Pendant le processus d'évaluation, la FCI évalue la probabilité qu'un établissement obtienne des fonds de contrepartie et ait planifié pérenniser l'infrastructure de recherche;
- La FCI paie les établissements selon les prévisions de décaissement des projets, et les paiements sont réaffectés en cas de retard important dans les dépenses;
- Les rapports financiers de chaque projet sont examinés afin de contrôler les dépenses.
- La FCI effectue un suivi des établissements et des projets en fonction des risques, conformément à son *Outil de gestion et d'évaluation du risque* (OGER);
- La FCI réalise des visites d'examen et des activités de suivi dans les établissements ciblés par une approche fondée sur le risque;
- La FCI organise des concours de financement à intervalles réguliers pour le Fonds d'innovation, ce qui permet aux établissements de soumettre leurs propositions à un moment optimal.

Engagement des évaluatrices et évaluateurs : risque que la lassitude des évaluateurs et évaluatrices nuise à la qualité du processus d'évaluation et à la capacité de la FCI à proposer ses programmes de financement dans les délais prévus.

Mesures d'atténuation :

- Les documents relatifs aux concours de financement sont examinés dans un souci de clarté et de concision afin de réduire la charge de travail des personnes candidates et des évaluatrices et évaluateurs;
- Le cas échéant, les réunions des comités d'évaluation se déroulent par téléconférence et vidéoconférence, ce qui réduit les déplacements des membres;
- Lors des plus importants concours, les projets similaires sont regroupés pour être évalués conjointement, afin de réduire au minimum le nombre total d'évaluatrices et d'évaluateurs requis;
- Le processus d'évaluation est adapté aux risques et à la complexité des projets reçus;
- La FCI coordonne le travail d'évaluation avec ses partenaires financiers (par exemple des provinces, territoires, des organismes de financement de la recherche et des organisations) pour réduire le nombre de tâches effectuées en double;
- La FCI ne sollicite pas les personnes ayant récemment participé à un processus d'évaluation de l'un de ses concours;
- La FCI souligne régulièrement les intérêts qu'il y a à participer à un processus d'évaluation de l'un de ses concours.

Risques liés aux technologies et à la gestion de l'information

Sécurité : risque de violation de la sécurité et de perte ou de vol de données personnelles (par exemple des données sur les chercheuses et chercheurs, des renseignements bancaires, des données sur les ressources humaines).

Mesures d'atténuation :

- La FCI a effectué des exercices de simulation d'attaques à la cybersécurité en 2021-2022 et 2022-2023. Elle a élaboré un plan officiel de réponse en cas d'attaque à la cybersécurité et elle a mis à jour son plan de communication de crise;
- La FCI vérifie annuellement la sécurité du Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF);
- La FCI mène des analyses de vulnérabilité de ses sites Web
- La FCI repère les éventuelles vulnérabilités relatives à ses technologies de l'information à l'interne et à son système de gestion des contributions de la FCI et ce, tous les trimestres;
- La FCI collabore avec le Centre canadien pour la cybersécurité afin de surveiller les menaces et de demeurer au fait des pratiques exemplaires en matière de sécurité;
- La FCI tient compte des rétroactions de ses fournisseurs et du Centre canadien pour la cybersécurité afin d'accorder la priorité aux correctifs de sécurité urgents en ce qui concerne les systèmes et les infrastructures, en plus des mises à jour et des correctifs logiciels habituels;
- Un filtre et une protection multicouches analysent les courriels reçus par le personnel de la FCI;
- Les membres du personnel de la FCI sont inscrits à un programme de sensibilisation à la cybersécurité qui comprend des simulations d'hameçonnage. Des formations obligatoires sur la cybersécurité et les risques informatiques ont été mises en place afin de sensibiliser le personnel à ces réalités;
- La FCI a mis en place un système d'authentification multifactorielle pour son personnel et le cas échéant, ses partenaires.

Risques liés aux ressources humaines

Bien-être et participation des membres du personnel : risque que les nouvelles méthodes de travail (le télétravail, l'éventuel manque d'espace pour installer un bureau à domicile, le fait de surmonter les effets de la pandémie et des exigences familiales concurrentes, etc.) nuisent à la santé, au bien-être, à la motivation, à l'innovation et à la disponibilité du personnel, ce qui affecterait les activités et la productivité.

Mesures d'atténuation :

- La FCI compte sonder le personnel sur son niveau de satisfaction de façon régulière. En outre, les superviseuses et superviseurs consultent les membres du personnel pour connaître leurs préoccupations et s'adapter en conséquence;
- La FCI donne la possibilité à son personnel de travailler en présentiel ou à distance pendant qu'elle étudie les modalités d'une politique de retour au travail qu'elle prévoit mettre en place en 2023. Elle lui accorde une allocation spéciale pour l'aménagement d'un espace de travail adéquat à domicile;
- La FCI accorde aux membres de son personnel la possibilité de travailler selon un horaire souple, au besoin, pour lui permettre de répondre à ses obligations familiales;
- Le personnel de la FCI bénéficie d'un accès illimité et en tout temps au programme d'aide aux employés;
- Un comité des opérations (présidente-directrice générale, vice-présidences, directions, ressources humaines et équipe informatique) se réunit chaque semaine pour faire le point sur les priorités organisationnelles;
- L'équipe de gestion et les ressources humaines ont participé à plusieurs webinaires et restent à l'affût de bonnes pratiques visant à favoriser le bien-être du personnel tout au long de la pandémie.

Attraction et rétention des talents : risque que la culture et les processus internes de la FCI ne soient pas assez flexibles pour attirer et retenir des personnes de talent dans un contexte où le marché du travail est très compétitif.

Mesures d'atténuation :

- La FCI se tient au courant du contexte d'emploi et des pratiques exemplaires d'autres établissements en suivant l'actualité, des webinaires et les mises à jour de personnes offrant des conseils en ressources humaines;
- La FCI va implanter un système d'information concernant les ressources humaines et embauchera une ressource supplémentaire pour l'aider à répondre aux demandes croissantes en ressources humaines;
- La FCI offre des salaires et des avantages sociaux concurrentiels (régime de retraite, fonds du mieux-être, jours de vacances, assurance médicale et dentaire);
- La FCI favorise la conciliation travail-vie personnelle, y compris les horaires flexibles;
- La FCI révisera les politiques actuelles en matière de ressources humaines et en élaborera de nouvelles, dont une sur le travail à distance;
- La FCI évaluera les processus de gestion et d'évaluation du rendement actuels pour inclure des mesures officielles de notation.

Continuité aux postes de direction : risque de perdre la mémoire institutionnelle ou de perturber les activités et les opérations à la suite de roulements imprévus à des postes clés.

Mesures d'atténuation :

- Plusieurs postes clés ont une redondance intégrée (partage des tâches);
- Tous les postes sont documentés par un profil;
- La FCI procédera à un exercice de planification de la relève au cours de l'année à venir.